

Nantes, le 7 décembre 2018

CFPPA Le Fresne : la Région apporte des précisions

Suite aux déclarations issues du conseil d'administration du lycée du Fresne, André MARTIN souhaite apporter des précisions sur le soutien important que le Conseil régional apporte aux organismes de formation.

Il convient tout d'abord de préciser que les modalités d'attribution des financements régionaux n'ont pas changé. La Région des Pays de la Loire, comme toutes les Régions, émet des appels d'offres auxquels les organismes qui le souhaitent candidatent ; les meilleures offres se voient donc confiées les formations par voie de marché.

C'est dans le cadre de ce processus réglementaire, que les CFPPA d'Angers et Segré se sont vu attribuer l'ensemble des formations concernant les niveaux 4 et 5 du secteur « aménagement du paysage » pour le Maine-et-Loire. Seul le lot concernant la formation en BTS a été attribué à un autre candidat.

Par ailleurs, dans le cadre de sa politique des formations qualifiantes « Région Formation Visa Métiers », le Conseil régional a choisi de favoriser les formations agricoles puisqu'elles représentent 24% des formations dispensées en Région.

Enfin, dans le cadre du PACTE régional pour l'investissement dans les compétences 2019-2022, la Région relancera, dès 2019, de nouveaux marchés de formation qui s'adresseront prioritairement aux demandeurs d'emploi pas ou peu qualifiés.

Le déficit de 400 000 euros annoncé par les représentants syndicaux à la presse ne saurait donc être attribué de quelque manière que ce soit à la Région, qui maintient par ailleurs son soutien à l'investissement du CFA et du lycée agricole angevin.

André Martin

Vice-Président du Conseil régional des Pays de la Loire en charge de l'emploi, l'apprentissage, la formation professionnelle et de l'insertion

CONTACT PRESSE : Sophie Ferger : - sophie.ferger@paysdelaloire.fr - 02 28 20 65 30 – 07 72 21 16 97